



Privas, le 9/05/2023

Déclaration liminaire à la réunion de la formation spécialisée

(2^{ème} convocation)

Madame la présidente,

Depuis quatre mois, le rejet de la réforme régressive des retraites ne faiblit pas et se maintient à des niveaux exceptionnels. En promulguant la loi, le Président de la République confirme son mépris à la fois envers les organisations syndicales et de jeunesse et l'ensemble de la population.

En s'entêtant, l'exécutif ne prend pas conscience de la responsabilité qu'il porte en s'enfermant dans le déni. Il est le seul responsable d'une situation explosive dans l'ensemble du pays.

Durant douze journées de manifestations puissantes et de grèves interprofessionnelles, de multiples mobilisations territoriales et professionnelles, l'intersyndicale, dans une unité sans faille, a mis en mouvement des millions de travailleuses et de travailleurs, de privé.e.s d'emploi, jeunes et de retraité.e.s.

Le vol de deux années de vie n'est pas acceptable !

La loi doit être abrogée ou ne pas être appliquée.

A cet enjeu indépassable des retraites s'ajoutent des préoccupations essentielles, notamment la question du pouvoir d'achat et des salaires et celle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

A l'inverse de la logique du recul d'âge de la retraite portée par le gouvernement, l'augmentation des salaires et des mesures ambitieuses sur l'égalité salariale femmes hommes sont des leviers essentiels pour financer les retraites. Cette augmentation est d'autant plus urgente et indispensable dans le contexte actuel d'inflation galopante.

Les agentes et agents de la Fonction publique subissent une situation extrêmement dégradée dans laquelle le quasi gel de la valeur du point depuis plus de dix ans joue un rôle majeur et néfaste. La revalorisation de 3,5% du point d'indice du 1er juillet 2022, excluant les primes et indemnités, est largement insuffisante pour compenser les pertes de pouvoir d'achat intervenues et qui s'accroissent. Du fait de la revalorisation légale du SMIC au 1er mai, les détériorations de la grille indiciaire et des déroulements de carrière vont s'amplifier.

La journée du 1er mai a été massive et historique. Avec 2,3 millions de manifestants et manifestantes c'est un véritable raz-de-marée populaire qui a déferlé. Il s'agit de la plus importante manifestation du 1er mai depuis l'entre-deux tours de 2002 et la mobilisation de masse contre l'extrême-droite.

Elle fut placée sous le signe de l'internationalisme avec la venue de syndicalistes du monde entier en soutien au mouvement social en France contre la réforme des retraites, dans lequel la journée du 1er mai s'est pleinement inscrite.

Le constat est implacable : le refus de cette réforme inutile et injuste reste largement majoritaire et la détermination à en obtenir l'abrogation est intacte, en témoignent notamment les mobilisations systématiques qui accompagnent les déplacements des rares soutiens à la réforme.

NON A LA RETRAITE A 64 ANS !

NON A L'ACCELERATION DE L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION !

OUI AUX AUGMENTATIONS DE SALAIRE !

Madame la présidente,

Nous souhaitons réagir aux propos tenus le mercredi 19 avril sur une chaîne d'information en continu par Bruno le Maire, entre deux pages « d'écriture » de son livre « Fugue Américaine » dont certaines parties ont été très chaudement appréciées par certaines bourses.

Lors de cette émission, il a déclaré : *« nos compatriotes en ont ras le bol de la fraude[...] ils n'ont aucune envie de voir que des personnes peuvent bénéficier d'aides, les renvoyer au Maghreb ou ailleurs alors qu'ils n'y ont pas droit. Ce n'est pas fait pour ça le modèle social »*.

Par cette phrase il stigmatise une partie de la population qui travaille et contribue à l'activité économique de notre pays.

Après la phrase d'un autre homme politique qui déclarait « le ras-le-bol fiscal » des Français, exprimé notamment par les bonnets rouges pour justifier le moins disant fiscal opéré ces dernières années, il ajoute le ras-le-bol à la fraude.

En tant qu'organisation syndicale des Finances Publiques qui a estimé la fraude fiscale annuelle entre 80 et 100 milliards d'euros, nous condamnons fermement ces propos qui sont dangereux pour notre démocratie.

Aussi, nous mettons les chiffres en perspective, estimation de la fraude fiscale entre 80 et 100 milliards d'euros par an (tout impôt et taxe confondus), estimation confortée par l'évaluation de la fraude uniquement à la TVA faite par la Cour des comptes en 2019 à 15 milliards d'euros.

Cette même institution dans un rapport de 2014 évaluait la fraude sociale entre 20 et 25 milliards d'euros. La fraude sociale est constituée pour l'essentiel de la fraude aux cotisations sociales, soit l'absence de déclaration ou la sous-évaluation des revenus du travail et le travail non déclaré par les employeurs. Le montant de cette fraude, sous-évaluée, selon le dernier rapport de 2019 de la Cour des comptes sur la fraude aux

prélèvements obligatoires, s'élèverait à 8,3 milliards d'euros. Quant à la fraude aux prestations sociales qu'il évoque, la CNAF l'estime à 2,3 milliards d'euros soit 3,2 % des prestations versées.

Aussi, Madame la présidente, en tant que représentants des personnels de la DGFIP dont une des missions est de lutter contre la fraude fiscale, nous sommes révoltés par la fraude et l'évasion fiscales dont, sans stigmatiser telle ou telle personne comme le fait le ministre, les grandes entreprises multinationales en font leur hobby et au sujet desquels les scandales médiatiques sont toujours aussi nombreux Pandora Papers, Panama Papers, lux leaks, clear stream, etc.

Depuis plusieurs années, notre syndicat alerte et revendique des moyens supplémentaires - humains, juridiques, techniques et matériels - pour exercer dans des conditions normales nos missions dont celle du contrôle fiscal.

Il est impératif de redonner au contrôle fiscal, contrepartie du système déclaratif, ses lettres de noblesse. La loi de 2018 dite Essoc opère un changement de philosophie du contrôle en instaurant la relation de confiance et la garantie fiscale et constitue un véritable frein à la mission. Quant à la loi fraude de 2018, elle se révèle bien décevante et en deçà des enjeux. Nos demandes réitérées de bilan de ces dispositifs sont sans cesse rejetées.

Si nous portons une certaine fierté à exercer cette mission d'intérêt général qui contribue à retrouver un peu d'équité dans notre monde de plus en plus inégalitaire, les propos du ministre viennent contrarier cette fierté.

Enfin dans un contexte social tendu, où la colère sociale demeure, la question de la redistribution des richesses pour réduire les inégalités est au cœur du fonctionnement de notre société. Les petites phrases démagogiques telles que les siennes n'attisent que les braises d'une société fracturée et ne servent que le populisme et l'extrême-droite.

Madame la présidente,

D'autres propos, nous ont aussi interpellé récemment, il s'agit de ceux de Gabriel Attal :

« Je dis aux Français : pour déclarer vos revenus, venez dans vos centres des impôts, ou téléphonez-leur, vous trouverez toujours quelqu'un pour vous accueillir, vous orienter, vous répondre. Je leur dis : poussez la porte de vos centres des impôts, décrochez votre téléphone, faites vivre ce service public. »

Ces propos tenus le 13 avril dernier sont assez éloignés de la réalité des services. Depuis des années, la Direction générale met tout en œuvre pour limiter le plus possible l'accueil physique. Que peut-on en déduire : méconnaissance de la vraie vie ? Propos démagogiques ? Changement de modèle ? L'interrogation mérite d'être posée.

En revanche, ce qui n'a plus à être démontré, c'est l'asphyxie de l'ensemble des services en charge des particuliers. Force est de constater que la Direction générale impose depuis plusieurs années un régime de marche forcée et de demandes tous azimuts aux agents pendant la campagne IR : accueil primaire et secondaire des usagers, déplacement dans les France Services, gestion des appels locaux, questions GMBI, renfort derrière le numéro national, tout en continuant à prioriser les missions IR et TH... tout ceci avec des conséquences délétères.

De plus et depuis trop longtemps, les Services des Impôts des Particuliers sont sacrifiés sur l'autel du dogmatisme budgétaire, des suppressions d'emplois et des restructurations sans fin : fermetures de services, suppressions d'emplois à répétition (-25 % d'emplois depuis 2015) et encore une nouvelle purge cette année sous prétexte de la suppression de la Taxe d'Habitation Principale et de la Contribution à l'Audiovisuel Public !

Toujours concernant Gabriel Attal, il a indiqué le 9 mai lors d'un entretien à France Inter vouloir durcir les contrôles fiscaux pour les "ultrariches" et les multinationales et alléger la pression sur les classes moyennes dans le cadre d'un plan de lutte contre la fraude fiscale. *"La philosophie de mon plan, c'est de concentrer la pression sur les ultrariches, les multinationales mais d'alléger aussi la pression sur les classes moyennes, les petits patrons, les patrons de PME pour leur redonner un peu d'oxygène"*, a expliqué le ministre délégué aux Comptes publics, invité du Grand entretien de France Inter.

"C'est un enjeu de finances publiques et de cohésion nationale (...). Il y a une écrasante majorité de Français qui travaille, qui paie des impôts et qui est victime de ces fraudes", a-t-il ajouté promettant toutefois à terme un plan contre *"toutes les fraudes, fiscales, sociales et douanières"*.

Sur le papier, les principales mesures annoncées comme l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines, le renforcement des sanctions pour les fraudes les plus graves, le contrôle tous les deux ans des cent plus grandes capitalisations boursières, la création d'un service de renseignement fiscal doté d'une centaine « d'agents d'élite », le recrutement de 1 500 agentes et agents supplémentaires pour le contrôle ou la mise en place d'un observatoire d'évaluation de la fraude et de l'évasion fiscales **laisseraient penser que le gouvernement s'attaque réellement à la fraude fiscale... Certains sont prêts à croire que la « guerre est déclarée aux ultra-riches » ! Pour Solidaires Finances Publiques, nous sommes bien en deçà des enjeux.**

En effet, en contrepartie de l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines (comment ? Et avec quels moyens humains, juridiques ?), le Ministre promet la régularisation à la place du contrôle fiscal, une pénalité zéro à la première erreur, et la création d'une « pénalité inversée » qui majore le remboursement au contribuable si l'administration s'est trompée, s'inscrivant ainsi totalement dans les précédentes lois de 2018 que sont la loi Essoc dites « Relation confiance » et le plan anti-fraude de G. Darmanin.

Pour Solidaires Finances Publiques, la confiance ne doit pas exclure le contrôle.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle et la facturation électronique sont une fois encore présentées comme les solutions miracles en matière de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude à la TVA. Concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, notons tout de même que les résultats sont loin d'être à la hauteur : alors que 52 % des contrôles en entreprise ont été engagés en 2022 par son biais, seulement 2 Milliards d'euros de droits et pénalités ont été mis en recouvrement auprès des contribuables, c'est l'équivalent de 13,6 % des résultats en 2022.

Concernant l'observatoire d'évaluation de la fraude et l'évasion fiscales, Solidaires Finances Publiques y est favorable mais celui-ci doit être transparent tant en termes de mission, composition et prérogatives.

En tant que première organisation syndicale de la DGFIP, nous devrions nous réjouir de l'annonce de 1 500 agents supplémentaires pour le contrôle fiscal. Mais rappelons tout de même que depuis 2012 ce sont plus de 21 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP dont 3 000 a minima dans les services du contrôle fiscal.

Pour notre organisation syndicale, alors que nous estimons toujours la fraude et l'évasion fiscales entre 80 et 100 milliards d'euros par an, alors que les inégalités n'ont jamais été aussi grandes entre les entreprises et entre les contribuables, il y a urgence à faire de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales l'une des priorités. Nous exigeons des mesures à la hauteur des enjeux et le renforcement des moyens humains, juridiques et techniques pour nos missions de recherches, et de contrôles de la fraude fiscale, ce que ce nouveau plan est loin d'apporter.

Pour Solidaires Finances Publiques, la justice fiscale ne sera possible qu'en menant une politique fiscale juste combinant un système progressif, une assiette de revenus plus large, la fin des niches fiscales et la fin des cadeaux fiscaux aux plus riches sans aucune contrepartie ! A priori, cela ne fait aucunement partie du plan de ce gouvernement !

Gabriel Attal annonce un plan... Solidaires Finances Publiques ne voit que quelques mesures et s'interroge sur leur concrétisation.

Madame la présidente,

Nous souhaitons également revenir sur l'opération « en avoir pour mes impôts ».

La consultation lancée par le ministère des comptes publics est spéciale. Outre son nom qui pose question, le questionnaire repose sur des questions manifestement orientées. Par ailleurs, il évite soigneusement de demander leur avis aux citoyen.nes sur la politique fiscale.

Le site du ministère livre des données sur le coût de certains services publics (9 thèmes parmi lesquels l'éducation, la santé, le sport et la culture, la vie citoyenne, etc). On y apprend ainsi que « *Le coût d'une année au collège est de 8 206 € par élève pour l'administration publique* » ou encore que : « *un séjour médicalisé à l'hôpital coûte à l'assurance maladie entre 5 600 et 14 000 € en fonction de la sévérité de la situation. 80 % de cette somme est remboursée* ». Ces données sont intéressantes. Il est en effet instructif de montrer que les impôts, répartis sur la société toute entière, permettent de financer des services publics auxquels chacun.e peut accéder. Sans impôt en effet, les services publics seraient privatisés. Le coût de la scolarité, des soins et plus largement de l'ensemble des services publics reposeraient sur leurs utilisateurs. Il serait alors évident qu'une grande partie de la population ne pourrait financer des études à leurs enfants et ne pourrait se soigner correctement.

La façon dont l'opération est nommée laisse penser que l'impôt ne serait qu'un prix (« en avoir pour mon argent ») qui suppose d'avoir un retour direct et immédiat. Avec une telle approche, des adultes sans enfant pourraient ainsi estimer qu'ils ne doivent pas contribuer pour l'éducation. Plus largement, d'autres pourraient penser qu'ils ne doivent pas payer tel ou tel service public ou mécanisme redistributif pour les autres. En réalité, l'affaire est plus complexe car, si aux différentes étapes d'une vie, on bénéficie directement de nombreux services publics et de la protection sociale, on peut aussi contribuer à la solidarité nationale, avec des effets difficilement mesurables, parfois très indirects mais bien réels qui traduisent un choix de société. L'impôt n'est pas un simple prix : c'est un coût socialisé dont la répartition traduit des choix politiques.

On relèvera enfin trois oublis majeurs très fâcheux des rubriques consacrées à l'opération et du questionnaire qui en disent long sur le sens profond de l'opération :

- Le terme de consentement à l'impôt, le pilier d'une société démocratique, n'est pas mentionné.
- Le sens et le bilan des politiques fiscales de ces dernières années n'est évoqué à aucun moment.
- La fraude fiscale est absente.

La façon dont le questionnaire est organisé ne laisse guère de place au doute : il est orienté, il empêche les nuances et ne prévoit pas d'expression libre, à une exception près.

La première question est emblématique : « *De façon générale, en prenant en compte les différents impôts (impôts locaux, sur le revenu, TVA, etc.) diriez-vous que vous payez actuellement... ?* ». On ne peut y répondre qu'en cochant une des cases suivantes : « *trop d'impôt* », « *le juste niveau d'impôt* », « *pas assez d'impôt* » et « *sans opinion* ». On peut d'ores et déjà parier qu'une grande partie de la population cochera la première. Posée ainsi, la question omet l'un des principaux sujets de mécontentements : la répartition de la fiscalité. En effet, une grande partie de la population peut légitimement estimer qu'elle paie trop d'impôt en raison de politiques fiscales injustes, sans pour autant remettre en cause le rôle fondamental de l'impôt.

Le même travers se vérifie dans la question « *Ces 5 dernières années, avez-vous le sentiment que les impôts en France... ?* » à laquelle on ne peut répondre que par « *ont beaucoup baissé* », « *ont peu baissé* », « *sont restés stables* », « *ont un peu augmenté* », « *ont beaucoup augmenté* » et « *sans opinion* ». Or, c'est une évidence, selon que l'on soit riche ou pas, l'impact des politiques fiscales a été différent selon les différentes catégories de la population. Il est donc impossible de tirer une conclusion honnête des réponses qui seront données. Et ce d'autant plus que la question suivante « *Et dans les années à venir, pensez-vous qu'il faudrait plutôt... ? Baisser les impôts ou augmenter les impôts, ou maintenir les impôts à leur niveau actuel* » conduira de nombreuses personnes qui ressentent durement les injustices fiscales à estimer qu'il faudra baisser les impôts, ce que le gouvernement traduira par un satisfecit de sa politique alors qu'il n'en sera rien.

Le questionnaire se poursuit avec une liste d'impôts qui ont été supprimés ou maintenus tels que la taxe foncière, la taxe d'habitation, l'impôt sur les sociétés, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, la contribution à l'audiovisuel public et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'impôt de solidarité sur la fortune n'y figure pas... Un fâcheux oubli !

Autre exemple de question spéieuse : « *Aujourd'hui, environ 50% des Français payent l'impôt sur le revenu, car on ne le paye qu'à partir d'un certain niveau de revenus. Seriez-vous favorable à un impôt universel, même symbolique (quelques euros par exemple), payé par tous les Français indépendamment de leurs revenus ?* ». L'idée peut légitimement séduire un grand nombre de personnes. Mais la question se pose autrement : « *faut-il alourdir, même symboliquement, la charge fiscale des plus pauvres ?* » ou encore « *Ne faudrait-il pas réduire les impôts indirects et rééquilibrer le système fiscal afin que tout le monde paie un impôt sur le revenu sans que le pouvoir d'achat de la majorité de la population n'en souffre ?* ».

Les questions sur les dépenses publiques se situent dans la même veine. Après avoir demandé quels sont les 3 postes les plus élevés, en proposant « *le remboursement de la dette* » comme première réponse, le questionnaire demande quels sont les postes sur lesquels il faudrait dépenser plus et sur quels postes il faudrait dépenser moins, en proposant à chaque fois « *le remboursement de la dette* » comme première réponse. Le libellé a de quoi étonner : le remboursement de la dette n'est pas une dépense de l'État, seuls les intérêts en constituent une. Sur ces deux seules questions, le questionnaire perd donc toute crédibilité. Et ce d'autant plus que le discours du gouvernement est prévisible : « *les citoyen.nes veulent réduire le poids de la dette, nos réformes sont donc nécessaires...* »

Le questionnaire se termine sur la seule question ouverte « *Pour finir, y a-t-il des domaines dans lesquels l'argent public est mal utilisé selon vous, ou avez-vous des exemples de projets ou de dépenses publiques qui vous choquent ?* ». Le négativisme de la question, orientée délibérément vers la baisse des dépenses publiques, appellera sans doute des commentaires eux-mêmes négatifs. On aurait tout aussi bien pu demander leur avis aux citoyen.nes autrement ; « *Face au défi des inégalités et du changement climatique, avez-vous des exemples de projets à financer ?* » ou encore, « *Que faudrait-il faire pour améliorer le consentement à l'impôt ?* ». Question de priorité et d'approche des finances publiques...

C'est au fond la question qui s'impose. Outre le caractère orienté des questions et les manques criants, on ne peut parler de politique fiscale et, plus largement, de « *prélèvements obligatoires* » sans évoquer leur répartition et sans revenir sur l'évolution des services publics ou encore de la protection sociale. La communication prévisible que le gouvernement entend faire de son opération pour justifier ses choix budgétaires et fiscaux, passés et à venir, ne peut occulter les enjeux de justice fiscale, sociale et écologique.

Le conflit sur la réforme des retraites l'a aisément démontré.

Madame la présidente,

Le rapport d'activité de la DGFIP de 2021 indique que la DGFIP est présente dans 2 700 communes.

A propos de cette présence, pouvez-vous nous rappeler combien de permanences ont été tenues par la DDFiP07 dans les MFS ? Savez-vous que de nombreux espaces France Services ferment pendant la période estivale ?

Nous en profitons pour vous rappeler que le site service public continue de ne mentionner que les sièges des structures, jamais les antennes ! Alors, quitte à vanter la présence de la DGFIP sur le territoire, autant commencer par mentionner toutes les structures !

Madame la présidente,

En Ardèche, au 1/09/2023, le sous-effectif sera de -26 B -14 C et -1 A !

TROP C'EST TROP !

Il est urgent que le Ministère et la Direction générale se rendent compte de la situation critique des services. Aujourd'hui, l'ensemble des structures sont en sous-effectifs, en position critique, et dans l'incapacité évidente d'être sur plusieurs fronts, et ce malgré le professionnalisme, l'engagement et l'implication professionnels de tous les agents et agentes.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 07

Frédéric VIDALENCHE
Joël MOUNIER
Carine ROYAU
Sébastien BARRET
Etienne LAMBERT
Céline COQUELET

SIE PRIVAS Antenne LE TEIL
SIE ANNONAY antenne TOURNON
SIE PRIVAS Antenne AUBENAS
DDFIP SFDL
PRS PRIVAS
DDFIP EDR